



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE du 12 mai 2011

Nombre de conseillers :

- en exercice : 28
- Présents : 23
- Votants : 24

Date de convocation : 10/05/2011

Date d'affichage : 10/05/2011

L'an deux mille onze, le jeudi 12 mai à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni, en urgence, à la salle communale de Saint Rémy Boscrocourt, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Daniel ROCHE, Président.

Etaient présents : Mr Daniel ROCHE, Président et Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires : Mr Jean-Pierre RADE, Mr Jean MAUGER, Mme Sandra VASSEUR, Mr Sylvère OBE, Mr Denis MARET, Mr François QUENTIN, Mr Bruno SAINTYVES, Mr Didier JOURNOIS, Mme Agnès JOIN, Mme Sabine VARIN, Mr Gérard COULOMBEL, Mr Richard DELAITTRE, Mr Martial FROMENTIN, Mr Rémi GROUT, Mr Claude VATTIER, Mr Jean-Paul PEQUERY, Mr Didier REGNIER, Mr Jean FRECHON, Mr Bruno HOULE, Mr Jean-Claude MAILLER, Mme Christiane HALLIER, Mr Jean HALLIER formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mr Daniel TELLIER, Mme Rolande THOUVENEL, Mr Dominique DECLERCQ, Mr Daniel LECONTE,

Pouvoir a été donné : par Mr Stéphane KLAES à Mr Bruno HOULE

Secrétaire de séance : Mme Sabine VARIN

ORDRE DU JOUR :

ADMINISTRATION GENERALE : - Réforme territoriale

DIVERS : - questions diverses

Mr le Président remercie les membres du conseil communautaire de leur présence suite à la convocation à cette réunion en urgence.

Il est procédé à l'appel des délégués.

Le conseil communautaire désigne Mme Sabine VARIN pour remplir les fonctions de secrétaire au cours de la présente séance.

Mr le président propose au conseil communautaire de se prononcer sur le caractère urgent du point de l'ordre du jour, à savoir la réforme territoriale et notamment le projet de schéma départemental de la coopération intercommunale du 4 mai 2011. Il expose que la commission départementale de coopération intercommunale se réunit le lundi 16 mai 2011. Le conseil communautaire approuve le caractère urgent de ce point de l'ordre du jour et accepte qu'il en soit discuté lors de la présente séance.

N°2011.05.12/1 **Réforme territoriale**

Considérant :

- que, dans le projet de schéma départemental de la coopération intercommunale du 4 mai 2011, de nombreuses communautés de communes (au nombre de 15) ne font pas l'objet de regroupement d'office,
- que dans le département de l'Eure, les regroupements sont moins importants et que le seuil des 5000 habitants semble respecté,
- que la population de la communauté de communes Yères et Plateaux est nettement supérieure au seuil de 5000 habitants fixé par la loi,
- le manque d'informations sur les délais permettant de réagir sereinement et de faire une autre proposition,

Le conseil communautaire, à l'unanimité, **demande :**

- un traitement égalitaire,
- et de ce fait, que la communauté de communes Yères et Plateaux ne soit pas intégrée de manière autoritaire dans une fusion.

La séance est levée à 20h00

Le Président de la CCYP

Daniel ROCHE